



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

CLÔTURE DES ASSISES DE LA FORÊT ET DU BOIS

16 mars 2022



EDITO

Les Assises de la Forêt et du Bois sont nées de deux souhaits : d'une part, nourrir les réflexions sur la forêt française de demain pour répondre aux défis environnementaux, sociétaux et économiques auxquels elle est confrontée, d'autre part produire des solutions partagées et concrètes. Elles ont été un espace de dialogue, décliné dans les territoires et réunissant l'ensemble des acteurs de la filière bois-forêt, des élus et des parties prenantes autour de la table, de l'amont à l'aval en passant par les experts et les associations. Ensemble, nous avons porté cet espace de dialogue et surtout de solutions. Ce dialogue constructif a vocation à se poursuivre grâce à une gouvernance renouvelée.

La forêt a un rôle multifonctionnel pour notre société et répond à des stratégies de long terme dont l'État est et sera le garant. Repenser, investir et travailler en faveur de la forêt française, c'est lui permettre de multiplier ses potentialités et ses richesses. Plus que jamais, la forêt est un élément clef de nos ambitions climatiques et de lutte contre la perte de biodiversité : elle accueille de nombreuses espèces et processus écologiques spécifiques justifiant sa préservation. Sa capacité de stockage de carbone est essentielle pour répondre aux objectifs de neutralité puisqu'elle permet de compenser environ 20% de nos émissions de CO₂. La forêt est également au cœur de notre volonté de souveraineté, par sa production d'une ressource durable et d'une énergie renouvelable, portées par une filière de transformation pour laquelle nous avons aujourd'hui besoin de créer une véritable chaîne de valorisation et ainsi répondre aux objectifs de décarbonation de la construction. Enfin, la forêt est, pour chacun de nous, un patrimoine commun qui participe à notre cadre de vie et à notre bien-être.

Ces Assises de la Forêt et du Bois ont permis de faire converger les intérêts et les stratégies des différentes parties-prenantes autour de priorités pour construire la forêt de demain et garantir à la fois sa sauvegarde et son exploitation dans nos territoires. Ces Assises sont un véritable tournant, car pour la première fois, un Gouvernement trace une feuille de route multisectorielle, transversale et commune pour la forêt sur le long terme. Cette réponse ambitieuse permet de prendre un virage déterminé pour le développement de nos forêts et des usages du bois, avec des impacts opérationnels et durables pour la filière.

Nous nous félicitons de la mobilisation collective et de l'adhésion qu'ont suscité ces premières Assises de la Forêt et du Bois. Acteurs de la filière, collectivités, ONG environnementales, par leur implication et leur investissement ont permis le passage du dialogue aux solutions concrètes et tangibles permettant d'ouvrir de nouveaux champs des possibles pour la forêt française, en métropole et dans les Outre-Mer.

Julien Denormandie,
ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Emmanuelle Wargon,
ministre déléguée chargée du Logement

Agnès Pannier-Runacher,
ministre déléguée chargée de l'Industrie

Bérangère Abba,
secrétaire d'État chargée de la Biodiversité

Les Assises de la Forêt et du Bois : construire une vision ambitieuse et partagée pour la forêt française de 2030

Notre forêt est à la croisée des chemins de nombreux enjeux aux intérêts parfois divergents et au cœur de stratégies de long terme pour notre société :

→ **Notre stratégie climatique;** notre forêt et les matériaux qu'elle produit sont des leviers essentiels dans la captation carbone (1 m³ de bois stockant 1 tonne de CO₂). Ils doivent contribuer à la transition bas-carbone de notre économie, de nos bâtiments et de nos consommations d'énergie. La forêt et le bois sont donc précieux pour l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050.

→ **Notre stratégie en faveur de la biodiversité ;** notre forêt est diverse (plus de 138 espèces d'arbres), lieu de vie et refuge pour de nombreuses espèces. Les écosystèmes forestiers font face à de forts enjeux de préservation notamment à cause des effets du changement climatique, du dépérissement de certaines essences et des risques liés à une exploitation qui ne serait pas durable.

→ **Notre stratégie industrielle:** notre forêt est une ressource stratégique en matériaux biosourcés valorisables par des savoir-faire industriels et artisanaux (construction bas-carbone, produits éco-conçus, meubles, bois cellulose...). Pour ne pas subir l'exportation de matière première et l'importation de produits transformés, la chaîne de valorisation française sur notre sol doit être consolidée : c'est un enjeu de souveraineté.

L'objectif des Assises de la Forêt et du Bois, fixé par le Premier ministre dès le 24 juillet 2021, a donc été de **faire converger ces différentes stratégies et les intérêts de l'ensemble des acteurs** (ONG, élus, amont, aval...) autour de cette **vision multifonctionnelle de la forêt**, qui est une richesse de la France.

Les Assises ont permis de réunir près de 480 participants via les quatre groupes de travail associant élus, représentants de la filière, scientifiques et principales ONG engagées sur le sujet. **Ensemble, ils ont conduit un dialogue structuré et régulier pour converger sur des positions ou des actions partagés. Les territoires de métropole et d'Outre-Mer ont participé aux travaux par des contributions des Commissions régionales de la Forêt et du Bois et du Comité consultatif des forêts d'Outre-Mer de l'ONF.**

Quatre mois après leur lancement par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie et Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité, **l'objectif est aujourd'hui pleinement atteint avec des avancées concrètes pour la pérennité de nos forêts et le développement de notre filière bois-forêt et bois-construction.**



Les Assises de la Forêt et du Bois ont permis de définir une vision forestière immédiate autour de 4 piliers

1. Relever le défi de la connaissance pour dresser un état détaillé de la forêt, suivre et anticiper ses évolutions, et accompagner les propriétaires forestiers dans leurs choix face au changement climatique

Action principale

Dès 2022, soutiens à de nombreux projets de recherche et de développement et d'analyse des données forestières avec notamment le lancement de l'Observatoire de la Forêt qui concernera les forêts de métropole et des Outre-Mer.

2. Poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement de forêts plus résilientes et riches de biodiversité

Action principale

Entre 2021 et 2030, entre 1,1 et 1,4 milliard d'euros seront mobilisés en faveur du renouvellement forestier notamment grâce à la poursuite de France Relance, à la prise de relais par France 2030 puis à la mise en place d'un financement pérenne dédié au renouvellement forestier de 100 à 150 millions d'euros chaque année à partir de 2024, mobilisant notamment les outils de la finance carbone. De nouvelles exigences environnementales accompagneront ce soutien au renouvellement forestier.

3. Investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois

Action principale

Plus de 400 millions d'euros nouvellement mobilisés avec France 2030 pour développer une industrie du bois souveraine

4. Expérimenter des nouvelles formes de dialogue national et territorial pour la conduite des politiques forestières et pérenniser la dynamique des Assises

Action principale

Dès 2022, mise en place d'une **nouvelle gouvernance inclusive et partagée** permettant de pérenniser le dialogue avec tous les acteurs des Assises de la Forêt et du Bois.

Le Gouvernement lance également deux types d'expérimentation : des territoires pilotes pour tester de nouvelles formes de dialogue et de concertation autour des enjeux de la politique forestière. Par ailleurs, une expérimentation d'un réseau d'élus comme interlocuteur entre les acteurs de la filière et les citoyens pour expliquer, comprendre et dialoguer, sera mise en place.

LA FORÊT FRANÇAISE

4^E FORÊT
EUROPÉENNE

31%

du territoire
métropolitain

1830
9,5 millions
d'hectares



17
millions
d'hectares

TAUX DE BOISEMENT
DES DÉPARTEMENTS

45% et plus
35 à 45%
25 à 35%
15 à 25%
moins de 15%



À QUI
APPARTIENNENT
LES FORÊTS?

Privée
75%

Publique
(collectivités)
16%

Domaniale
(État)
9%

DANS LES
DÉPARTEMENTS
D'OUTRE
MER

Guyane..... 8 003 000
La Réunion..... 98 000
Guadeloupe... 72 000
Martinique..... 52 000
Mayotte..... 14 000



RICHE EN
BIODIVERSITÉ

190

espèces d'arbres



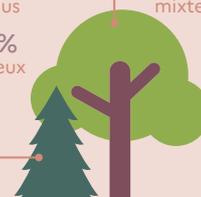
LES PRINCIPALES
ESPÈCES



chêne hêtre pin
épicéa, sapin, châtaignier
charme, frêne, Douglas,
érable, peuplier...

67%
feuillus
21%
résineux

12%
mixtes



LES ATOUTS DU BOIS



Résistant au feu

Le bois se consume progressivement et de façon identifiée, **en gardant ses propriétés mécaniques** sur le volume non dégradé. Les calculs permettent donc d'assurer la stabilité réglementaire.



Polyvalent

Les performances mécaniques des diverses qualités de bois couvrent **toutes les utilisations en construction**. Les bois d'ingénierie recomposés permettent de grandes portées et des constructions en grande hauteur.



Léger & modulaire

Le bois facilite les surélévations et optimise les fondations. Il permet la préfabrication d'éléments de grande dimension en filière sèche, **limitant le temps de chantier comme la consommation d'eau**.

LE BÉNÉFICE

ENVIRONNEMENTAL



1 m³ de bois stocke 1 tonne de CO₂*. 1 m³ de bois utilisé comme matériau évite 1 tonne de CO₂ fossile émise pour la fabrication et l'emploi d'un autre matériau.

(Valeurs moyennes). *Sur la durée de vie du matériau.

Aujourd'hui, seule **la moitié du bois** que la forêt produit naturellement est récoltée



Relever le défi de la connaissance pour dresser un état détaillé de la forêt, suivre et anticiper ses évolutions et accompagner les propriétaires forestiers dans leurs choix face au changement climatique

La forêt est un espace complexe et en pleine mutation face aux effets du changement climatique. 30% des surfaces forestières sont aujourd'hui fragilisées ou menacées par le changement climatique soit plus de 5 millions d'hectares. La priorité est donc de comprendre les mouvements qui la traversent actuellement et d'anticiper pour mettre en place les politiques adaptées sur le long terme. Le défi du changement climatique et les évolutions attendues de la forêt nécessitent d'agir dès aujourd'hui dans un contexte climatique incertain, mais éclairé par les résultats de la recherche scientifique.

L'acquisition de connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers, sur leur résilience face au changement climatique, sur les pratiques sylvicoles favorisant cette résilience, sur le choix des essences, est essentielle. L'effort de recherche doit être à la hauteur des enjeux et des attentes.

Ainsi, les Assises de la Forêt et du Bois ont permis d'identifier et de soutenir dès cette année plusieurs projets structurants agissant pour la collecte, le partage et l'étude des données relatives à nos espaces forestiers.

→ **Le Programme et équipement prioritaire de recherche (PEPR) sur la forêt, piloté par l’Inrae et le Cirad.**

L’ambition du PEPR FORESTT est de construire et d’animer une science forestière globale, pluridisciplinaire, participative, tournée vers l’action et l’opérationnalisation de solutions innovantes et enfin favorisant la durabilité des systèmes socio-écologiques forestiers.

Le projet vise un financement du PIA 4 à hauteur de 74 millions d’euros. Il est actuellement à l’examen d’un jury international qui rendra son avis en avril.

→ **L’inventaire forestier conduit par l’Institut national de l’information géographique et forestière (IGN)**

Ce dispositif fondamental pour la connaissance des forêts est consolidé pour 2022. La robustesse et la qualité des résultats seront renforcées pour les données relatives au volume sur pied, à l’état sanitaire des peuplements, au stock de carbone, ainsi qu’aux variables de flux (prélèvement, mortalité, production biologique). L’inventaire mobilisera également dès cette année des innovations technologiques telles que la couverture Lidar HD ou l’intelligence artificielle.

→ **Lancement de l’Observatoire de la forêt au sein de l’IGN dès 2023**

En partenariat avec l’ONF, le CNPF et en lien avec les acteurs la filière forêt-bois et l’OFB, cet observatoire aura pour objectif de créer :

- un portail web pour la diffusion des informations et des données clé en main, produites par l’ensemble des partenaires fournisseurs de données, en commençant par les données de l’inventaire forestier national ;
- un centre de partage de ressources documentées sur des thèmes forestiers à forts enjeux en métropole et en Outre-Mer ;
- un espace d’échange et de production en commun d’informations, de croisement, et d’analyses thématiques nationales et régionales axées sur la récolte et les utilisations du bois, les services écosystémiques, le suivi des changements d’occupation et de santé des écosystèmes forestiers.

CAS CONCRET
LA CONNAISSANCE AU SERVICE DES RISQUES EN FORÊT

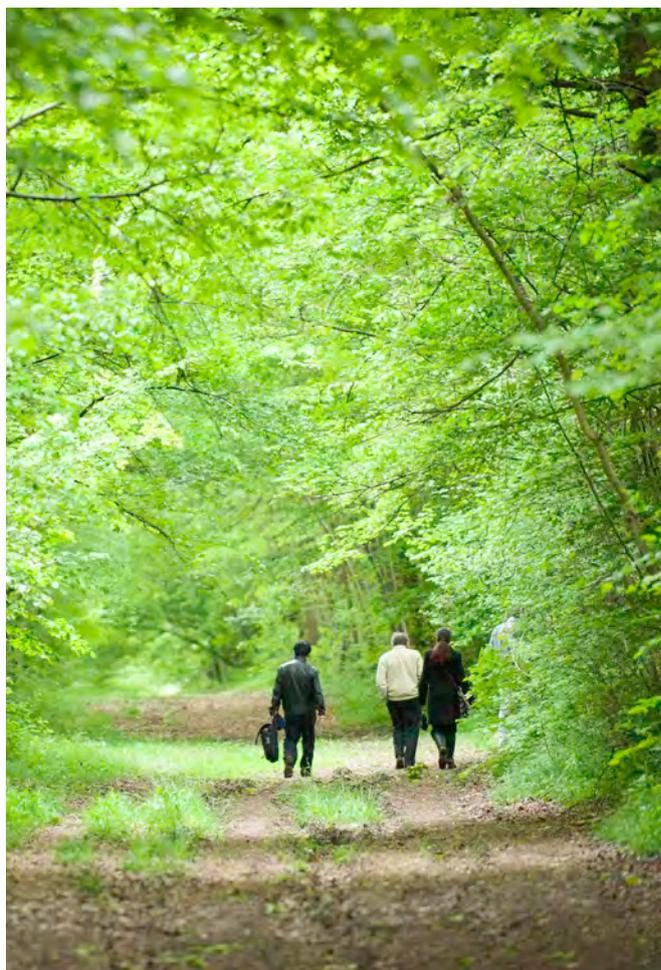
Concernant le risque incendie, un état actualisé des zones soumises au risque incendie de forêt en s’appuyant sur une méthode adaptée au niveau national, sera établi en 2022. Il permettra d’améliorer la politique de défense contre les incendies dans le contexte du changement climatique et faire des simulations d’évolution dans le cadre du changement climatique à 2040 et 2060.

Concrètement, il s’agit d’actualiser les simulations d’évolution du risque et la cartographie de l’intensité du risque incendie de forêt en métropole par le croisement de la carte de la sensibilité de la végétation avec les nouvelles cartes et de simulations climatiques.

Afin de renforcer le transfert des connaissances existantes sur l'adaptation des forêts au changement climatique, il est nécessaire de déployer des outils d'aide à la décision auprès des acteurs de terrain.

Pour cela, un **appel à projets R&D sur l'adaptation des forêts au changement climatique doté de 300 000 euros sera lancé dès le 7 avril prochain**. L'objectif est de construire et de déployer des outils d'aide à la décision à destination des propriétaires et des gestionnaires forestiers et de mobiliser le plus largement possible les acteurs. Les modalités seront précisées prochainement.

Plus d'informations sont disponibles via ce [lien](#).



FOCUS

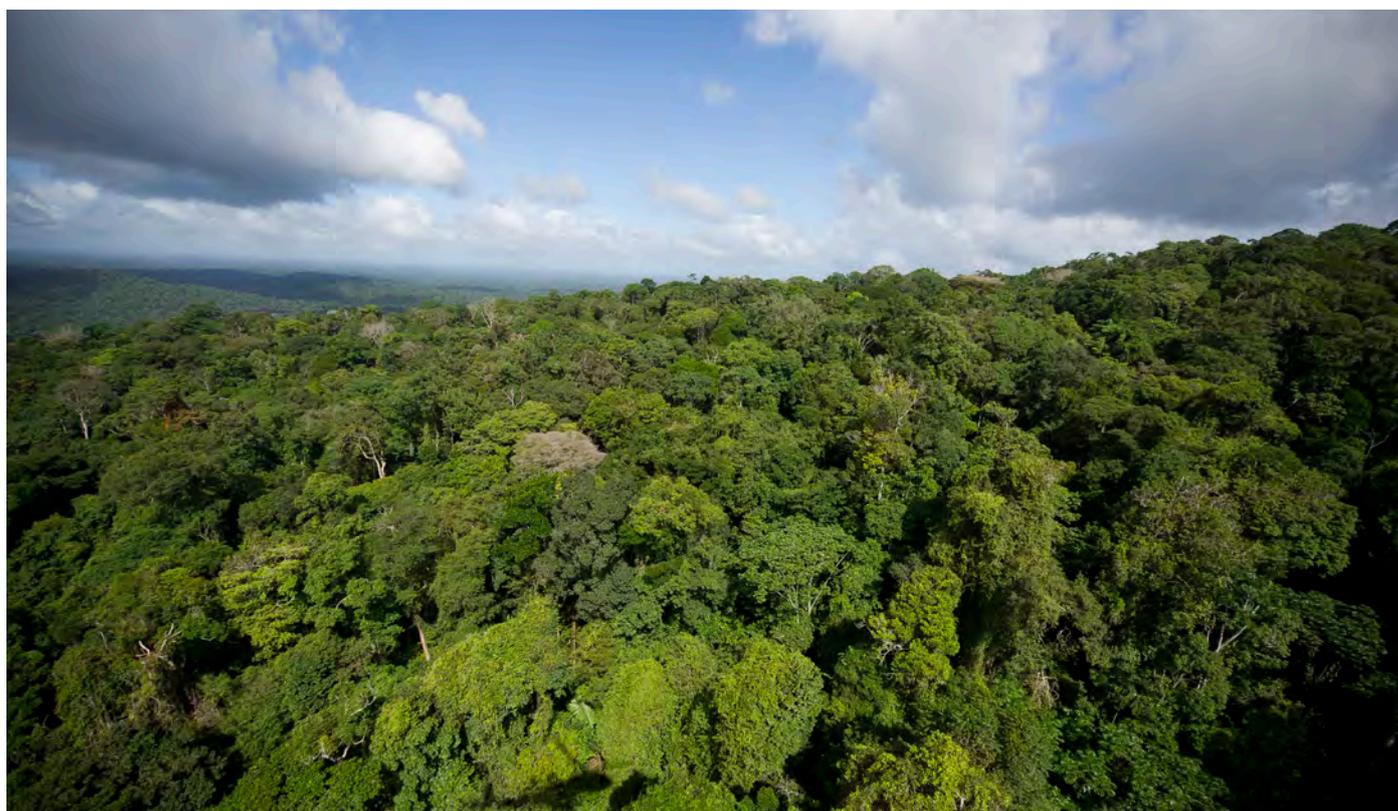
LIDAR, collecter et analyser les données pour la gestion durable des forêts grâce au soutien de France Relance

Avec le programme Lidar HD, la France initie pour la première fois un projet national de couverture Lidar¹ Haute Densité afin de disposer d'une description 3D très précise de son territoire au service des politiques publiques, du développement économique et de la recherche scientifique, dans un contexte de changement climatique à forts enjeux. L'IGN pilote ce projet qui répond à des besoins d'observation et d'analyse dans de nombreux domaines comme l'agriculture, la gestion durable de la ressource forestière, la prévention des risques naturels, etc. Pour

la forêt, le Lidar HD permet de connaître et de décrire les peuplements forestiers à l'échelle très fine de la parcelle forestière. Les données acquises faciliteront notamment le suivi de l'état sanitaire des forêts et la prévention du risque « feux de forêts », le suivi et le contrôle des défrichements et des replantations, l'amélioration de la desserte forestière et du transport du bois ou la cartographie des forêts subnaturelles à fort potentiel de biodiversité.

Dans le cadre du plan France Relance, 22 millions d'euros ont été alloués à l'IGN pour déployer cette technologie sur l'ensemble des forêts françaises depuis la fin 2020 et sur 5 ans.

1. La technologie LIDAR (light detection and ranging, ou laser aéroporté) permet de décrire très finement le territoire (sol, végétation et sursol artificiel) en trois dimensions.



Poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement forestier

En moins de 10 ans, plus d'un milliard d'euros seront déployés pour les opérations de renouvellement forestier

Le renforcement de la résilience des écosystèmes forestiers, la reconstitution des peuplements sinistrés par des crises, l'adaptation des peuplements vulnérables au changement climatique doit devenir une politique publique de long terme. Au vu des nombreux bénéfices de notre forêt, France Relance a permis d'initier un effort majeur en faveur du **renouvellement forestier**. Ces opérations englobent la reconstitution des forêts en dépérissement, l'adaptation des peuplements identifiés comme vulnérables au changement climatique et l'amélioration des peuplements pauvres afin qu'ils puissent contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Ces travaux sylvicoles d'ampleur demandent des financements tout aussi importants pour lesquels la Gouvernement a déjà mobilisé le plan France Relance à hauteur de 150 millions d'euros sur deux ans. **Grâce à ce soutien, 16 370 hectares ont déjà pu être renouvelés, soit 19,6 millions d'arbres plantés, par plus de 2 840 projets financés à hauteur de 78,5 millions d'euros. France 2030 permet de consolider cet effort. Mais cette opération n'aura d'effet structurant que si elle s'inscrit dans le temps long.**

Les Assises de la Forêt et du Bois réaffirment donc ce besoin d'un soutien financier de l'État dans les opérations de renouvellement forestier et déploient de nouveaux fonds :

→ **Dès à présent : 78 millions d'euros supplémentaires de France Relance** pour la poursuite des mesures en faveur du renouvellement forestier.

→ **A partir de septembre 2022 : France 2030 prendra la suite de France Relance et 200 millions d'euros** seront dédiés aux opérations de renouvellement forestier. Une première tranche sera disponible dès septembre dans la poursuite des dispositifs France Relance avec l'introduction de critères complémentaires favorisant le regroupement des acteurs, la contractualisation entre les maillons de la filière et avec des critères environnementaux renforcés (diversification des essences, certification forestière avec évolution du référentiel).

→ **A partir de 2024 : 100 à 150 millions d'euros seront dédiés chaque année au renouvellement forestier.** Au-delà des financements exceptionnels France Relance et France 2030 qui ont permis de relancer la dynamique de renouvellement forestier, dans le contexte du changement climatique, le Gouvernement considère que cette action doit s'inscrire dans le temps et mobilisera entre 100 et 150 M€ par an à compter de 2024.

Au total, entre 2021 et 2030, entre 1,1 et 1,4 milliard d'euros seront donc consacrés au renouvellement forestier.

Accompagner les propriétaires forestiers vers des pratiques plus résilientes et adaptées aux défis climatiques

Au-delà des engagements financiers déployés et réaffirmés dans le cadre des Assises de la Forêt et du Bois, de nouveaux objectifs ont été fixés pour accompagner les propriétaires forestiers dans la gestion durable de leurs espaces.

Cet accompagnement repose alors sur trois piliers :

- Encourager les projets forestiers favorisant la captation de carbone ;
- Intégrer d'avantage les enjeux de biodiversité dans la gestion forestière ;
- Promouvoir la diversification des essences en particulier pour réduire les risques liés au changement climatique pesant sur les forêts.



Pour permettre à davantage de projets forestiers de se mobiliser pour la captation de carbone, le Label Bas-Carbone sera adapté.

Le Label Bas-Carbone déployé par le ministère de la Transition écologique depuis 2018, jouit d'une belle dynamique dans le domaine forestier. Plus de 165 projets forestiers, représentant 307 000 t CO₂ eq séquestrés, étaient déjà labellisés au 31 décembre 2022.

L'État accompagnera la montée en puissance du Label Bas-Carbone chez les propriétaires forestiers avec un doublement des réductions d'émissions générées d'ici fin 2022 (soit 600 kt CO₂ eq) et un quadruplement (1,2 Mt CO₂ eq) d'ici fin 2023.

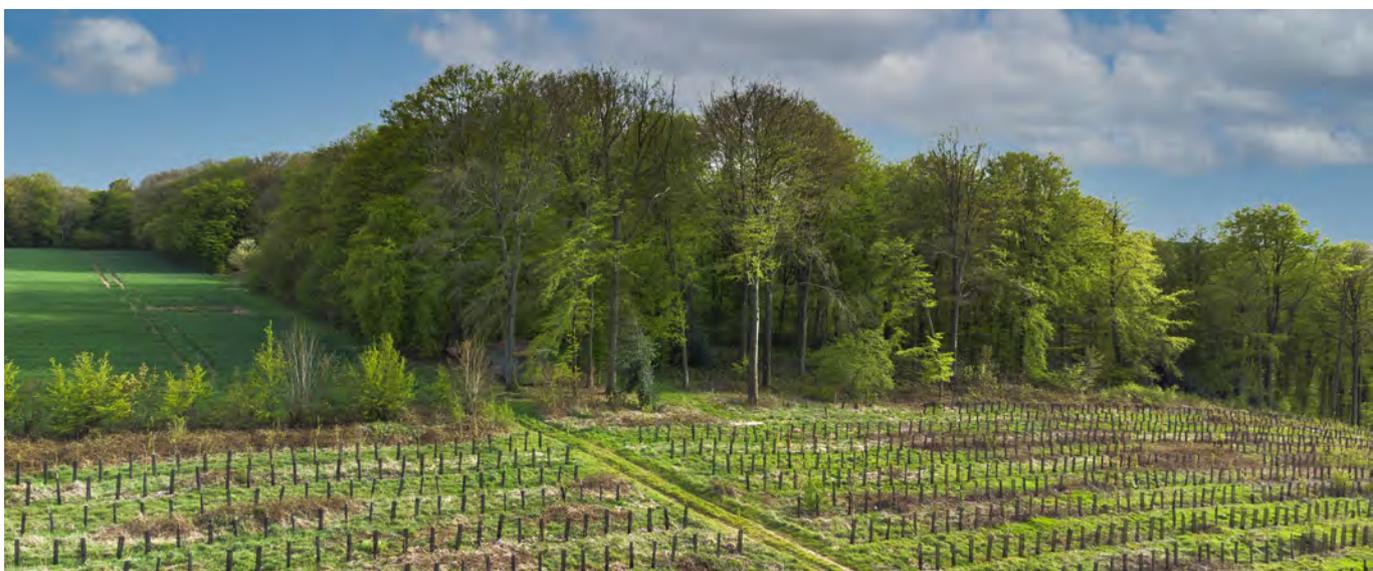
Pour accélérer cette dynamique :

→ D'ici 2023, le nombre de méthodes forestières approuvées sera doublé, en portant une attention particulière à la biodiversité, et leur applicabilité sera étendue aux forêts d'Outre-Mer. Un appel à projet sera lancé d'ici juin 2022 pour soutenir financièrement la rédaction de nouvelles méthodes sur les sylvicultures résilientes ou adaptées aux aires protégées de métropole et d'Outre-Mer. Le Gouvernement financera cet appel à projets à hauteur de 500 000 euros.

→ Les règles du Label Bas-Carbone sont simplifiées et clarifiées : les projets collectifs permettant des économies d'échelle sont rendus effectifs, l'instruction est déconcentrée et totalement dématérialisée. L'arrêté du ministère de la Transition écologique du 11 février 2022, publié le 2 mars 2022, finalise à ce titre la déconcentration de l'instruction de la labellisation des projets, par les DREAL, ce qui facilitera l'échange avec les porteurs de projets.

→ D'ici 2023, création d'un ou plusieurs intermédiaires entre les propriétaires forestiers et les financeurs pour permettre une meilleure agrégation de l'offre et donc faciliter le financement des projets. Le cadre du dispositif vient d'être créé par voie réglementaire (arrêté du 11 février 2022), le Gouvernement travaillera avec les acteurs pour faire émerger des acteurs solides sur cette nouvelle mission.

→ Le décret sur la compensation des émissions des vols aériens intérieurs instauré par la loi Climat et Résilience a franchi l'étape de la consultation du public. L'entrée en vigueur prochaine de cette obligation de compensation va créer un choc de demande en faveur de projets forestiers labellisés.



Pour rappel, le Label Bas-Carbone, lancé en 2018 par le Gouvernement, permet de certifier des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone dans tous les secteurs (forêt, agriculture, transport, bâtiment, déchets, etc.), porteurs de co-bénéfices, et de les valoriser économiquement.

FACILITER L'INSCRIPTION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS DANS LA GESTION DURABLE DE LEURS FORÊTS

Créé en 2001, le Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (DEFI) comprend 4 volets (acquisition, travaux, contrat et assurance) encourageant une gestion active de la forêt ou encore le respect des documents de gestion durable.

Son objectif est de lutter contre le morcellement de la forêt, c'est-à-dire l'abandon de certains espaces forestiers causant notamment des problèmes de sécurité (chutes, effets sur les sols...) ou encore des risques d'incendies.

En ce sens, le Gouvernement s'engage sur le prolongement des mesures fiscales DEFI au-delà de 2022 dans le cadre d'une prochaine loi de finances.

Par ailleurs, la télétransmission des documents de gestion durable sera progressivement systématisée afin de simplifier et faciliter l'accès des propriétaires privés forestiers à cette procédure de garantie de gestion durable confiée par le code forestier du Centre national de la propriété forestière (CNPF).

Pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans la gestion forestière, le Gouvernement déploie de nouvelles actions :

→ Un renforcement des exigences environnementales notamment sur la diversification des essences

Les aides accordées dans le cadre du plan France Relance intègrent d'ores et déjà des conditions de diversification des essences encourageant la biodiversité des espaces forestiers. Concrètement, au-delà de 10 hectares de forêt, les demandeurs doivent inclure plusieurs essences d'arbres dans leurs projets de renouvellement.

À la suite des Assises de la Forêt et du Bois, avec France 2030, et à compter du 1er septembre 2022, le Gouvernement renforcera ces exigences :

- le seuil de diversification sera abaissé à 4 hectares pour aller plus loin dans la diversification gage de résilience ;
- une bonification du taux d'aide sera également mise en place pour les propriétaires engagés dans des démarches de certification environnementale FSC ou PEFC.

L'ensemble des critères sont en cours de définition avec les parties prenantes impliquées (interprofessions, ONG...).

→ Lancement d'un Plan national d'action « Vieux bois et forêts subnaturelles »

Les forêts subnaturelles, caractérisées notamment par leur ancienneté, leur naturalité et leur maturité, sont de véritables sanctuaires forestiers, garants d'une biodiversité unique et rare, aux enjeux de préservation considérables. La Stratégie Nationale des Aires Protégées prévoit leur protection d'ici 2030 par des aires protégées fortes ou des mesures contractuelles. Un quart à un tiers des espèces forestières sont liées au bois mort en voie de décomposition, tandis que les très gros arbres abritent une grande diversité de micro-habitats (vieux bois). Les vieux arbres et le bois mort sous toutes leurs formes sont indispensables au développement de plus de 25% des espèces forestières.

Un Plan national d'action en faveur d'une trame de Vieux bois et pour la protection des forêts subnaturelles sera engagé dès cette année avec un travail de cartographie des espaces et d'analyse scientifique des besoins (méthodologie, définition et critères de caractérisation). Les représentants des propriétaires forestiers publics et privés, les ONG et les scientifiques seront associés à sa mise en place.

→ Lancement d'un plan d'action « sols forestiers » d'ici fin 2022

Les fonctionnalités des sols forestiers dans le contexte de changement climatique constituent un enjeu majeur. Préserver ce capital naturel est fondamental pour la vitalité de l'écosystème forestier, pour la productivité forestière, pour le maintien d'un précieux stock de carbone et d'un compartiment de biodiversité critique pour le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers. Ce plan sera à co-construire avec les acteurs de la recherche, les propriétaires forestiers, les exploitants forestiers et les ONG. Il visera à atteindre deux grands objectifs à horizon 2030 : la réduction du tassement des sols sensibles et le maintien de la fertilité et des stocks de carbone des sols.

Pour accompagner un renouvellement des forêts adapté aux enjeux du climat et de la biodiversité, les Assises de la Forêt et du Bois engagé :

→ La création d'une commission scientifique, chargée d'émettre des recommandations sur les essences d'avenir dans le contexte de l'adaptation des forêts au changement climatique

La gestion des ressources génétiques forestières (RGF) s'appuie aujourd'hui sur deux instances : la commission des ressources génétiques forestières (CRGF) pour la conservation et la section « Arbres forestiers » du Comité technique permanent de sélection (CTPS).

La nouvelle commission, rattachée au comité spécialisé chargé de la gestion durable des forêts au sein du Conseil supérieur de la forêt et du bois, aura pour objectif de renforcer les avis scientifiques pluridisciplinaires sur la politique forestière et de mutualiser les efforts de recherche. Elle permettra notamment d'identifier les essences d'avenir et leurs territoires d'implantation au regard des objectifs de développement territorial et de biodiversité.

Sa constitution doit être précisée au cours du mois de mars pour une première réunion de lancement dès le mois d'avril. Elle émettra des avis annuels en appui aux décisions publiques nationales et régionales, et à la disposition des propriétaires forestiers.





→ Le renforcement de la recherche et de la sélection de peuplements d'essences d'avenir adaptées au changement climatique

Grâce à l'appui de l'ONF et d'Inrae, de nouveaux vergers à graines, pour préparer les essences résilientes de demain, c'est-à-dire des lieux d'expérimentation de nouvelles essences, seront déployés ainsi qu'un conservatoire des ressources génétiques forestières méridionales.

Ces espaces d'expertise doivent permettre d'identifier des essences plus résistantes et s'intégrant pleinement dans les écosystèmes actuels. Ils appelleront donc à l'expertise et à l'innovation tout en visant la mutualisation des savoirs en coopération internationale notamment avec les pays du pourtour méditerranéen.

Ce renforcement s'accompagne d'un engagement financier de l'État de 1,3 million d'euros par an.

→ Le déploiement de 5 millions d'euros supplémentaires via France Relance pour les pépiniéristes forestiers et entreprises de reboisement, maillon pivot de la dynamique de renouvellement forestier

Dès le 20 mars 2022, un nouvel appel à projet en faveur de la filière graines et plants à hauteur de 5 millions d'euros sera déployé.

L'objectif est de soutenir l'investissement de l'amont de la filière bois-forêt dans des outils contribuant à :

- la protection contre les aléas climatiques (ombrières, gestion de l'eau...);
- la conservation des plants (serres, chambres froides, conteneurs frigorifiques, pots, plaques de culture...);
- la modernisation des exploitations (GPS de cartographie, planteuses, robots de désherbage...).

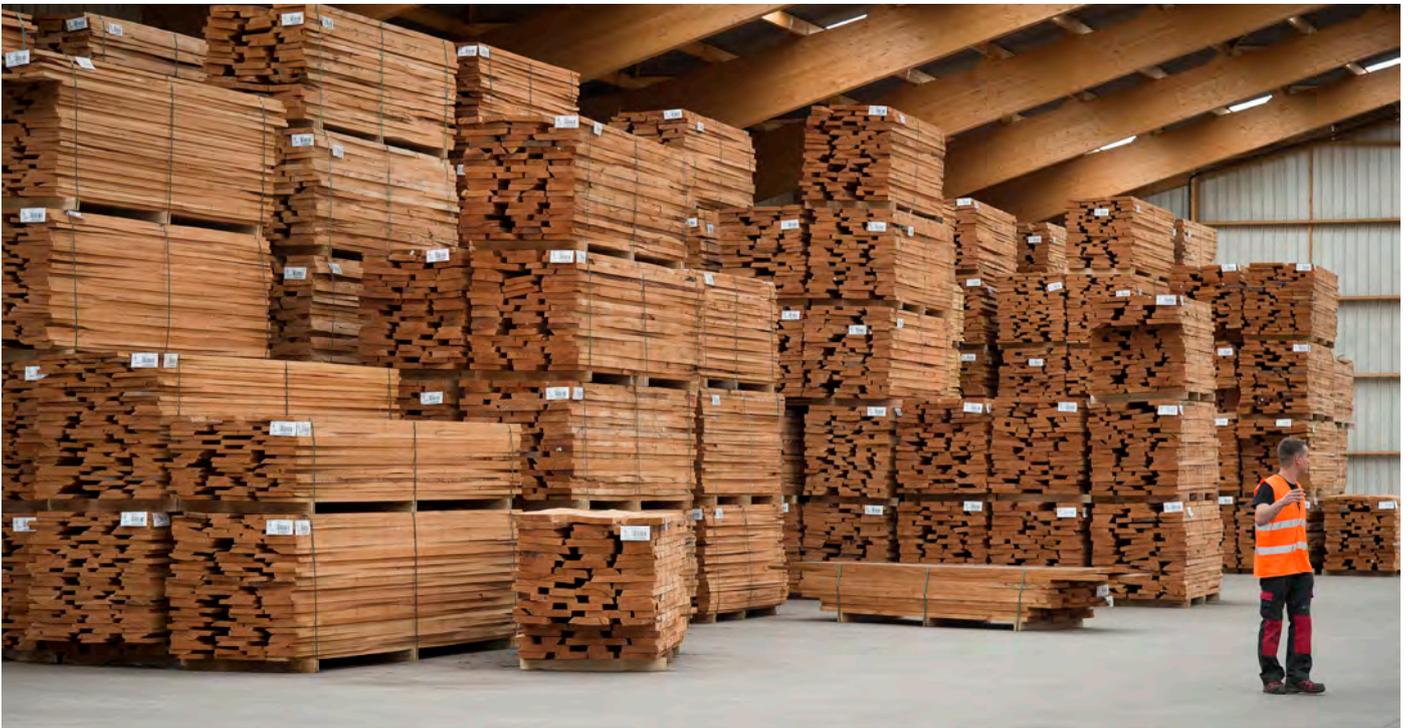
En avril 2021, un premier appel à projets similaire avait permis de soutenir 96 structures pour un total d'aides de 5,5 millions d'euros.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS LAURÉATS

→ La pépinière PIREs à Tour de France dans le Lot a bénéficié d'un soutien de 85 000 euros pour le financement de planteuses, de mini pelles, de matériel d'autoguidage, de dérouleuse paillage et de quads remorques.

→ L'entreprise CFBL à Ussel en Corrèze a reçu une aide d'environ 200 000 euros pour l'acquisition de mini pelles, de planteuses automatisées ou encore de conteneurs frigorifiques.

→ Mayotte Pépinières à Mamoudzou a bénéficié d'un financement à hauteur de 107 000 euros pour le financement de matériels d'irrigation et d'arrosage mais également pour l'acquisition de logiciels de gestion des plantations.



Investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois-forêt

Soutenir les maillons industriels de la filière

Face aux besoins croissants liés à la construction bas-carbone, il est indispensable de disposer d'un outil industriel plus structuré et capable de mieux valoriser la ressource disponible au plan national.

En effet, face à l'importation massive de produits transformés à partir du bois, parfois même de bois français, il existe un véritable enjeu à renforcer le circuit court, en augmentant la part de produits issus de nos massifs forestiers et transformés sur le territoire national.

Pour cela, et au-delà des efforts pour «faire filière», le Gouvernement engage des moyens inédits pour soutenir les investissements de capacité et de compétitivité de l'industrie du bois.

Avec France 2030, 400 millions d'euros sont déployés dès le mois de mars

→ Appel à projets «Industrialisation des produits et systèmes constructifs bois et biosourcés» renforcé de 180 millions d'euros

Lancé en juillet 2021, cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du PIA 4, pour la stratégie d'accélération « Ville Durable et Bâtiments innovants » dont un des objectifs est de soutenir la massification de la construction et de la rénovation bois et d'anticiper une montée en charge de la construction bois et biosourcée avec la mise en œuvre de la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs, RE2020.

Cet appel à projets soutient donc des entreprises innovantes et mobilisées dans la valorisation industrielle du bois-construction. Il a déjà présenté en novembre les [10 premiers lauréats](#) pour un montant global de près de 16 millions d'euros dont :

- Le projet « BIC » de l'entreprise MANUBOIS, située aux Grandes Ventes (76) a d'ores et déjà bénéficié du dispositif pour la création d'une unité de production industrielle de poteaux et poutres en bois lamellé collé (BLC) valorisant les grumes de hêtres locales et de basses qualités pour le marché en France pour 1,6 M€.
- Le projet « CLT INNOVANT » de l'entreprise Schilliger Bois, située à Volgelsheim (68) pour la production d'une ligne de Bois lamellé croisé (CLT) pour 1,8 M€.

Ces investissements permettront également d'aider les entreprises à développer les outils en termes de numérisation, d'organisation de la chaîne d'approvisionnement, et de modernisation des équipements pour favoriser notamment le développement des relations contractuelles entre les acteurs de la filière (mesurage fiabilisé, données interopérables, informatique embarquée pour optimisation logistique...).

Pour plus d'informations et pour candidater, veuillez-vous rendre sur le site de l'[Ademe](#).

Une prochaine relève est prévue pour le 15 juin puis une dernière le 14 octobre 2022.

→ Appel à projets « Biomasse Chaleur pour l'industrie du Bois » doté de 200 millions d'euros

Lancé le 17 mars 2022, cet appel à projets permettra de soutenir l'investissement pour les entreprises de la filière bois afin qu'elles augmentent leur capacité de séchage des produits par la production de chaleur tout en produisant de l'électricité pour leur propre consommation. Ce dispositif permettra notamment aux scieries de valoriser sur place les co-produits issus du sciage, de renforcer leur compétitivité et leur autonomie énergétique. Ce dispositif permettra aussi aux industries du panneau à particule d'augmenter leurs capacités de recyclage de bois déchets grâce à de nouveaux séchoirs à basse température performants.

200 M€ sont consacrés à l'ouverture de cet appel à projet (100 M€ France 2030 + 20 M€/an provenant du fonds chaleur géré par l'Ademe). Les critères d'éligibilité prennent en compte la cogénération de façon très ciblée. L'électricité produite le sera dans les limites des besoins d'autoconsommation de chaque entreprise. La biomasse énergie sera consacrée prioritairement à la production de chaleur pour le séchage des produits bois.

Exemple de projet attendu :

- Installation de séchoirs de produits bois dans les scieries
- Création d'une unité de co-génération sur le site d'une entreprise de transformation de bois.

Pour plus d'informations et pour candidater, veuillez-vous rendre sur le site de l'[Ademe](#).

L'Ademe, opérateur des mesures de soutien au secteur forêt-bois de France 2030

Le Gouvernement a choisi l'Ademe, opérateur unique, pour porter les principales mesures de soutien au secteur forêt-bois de France 2030, dès 2022 pour les mesures de soutien à l'aval et dès 2023 pour les mesures de soutien au renouvellement forestier. L'Ademe gère déjà plusieurs dispositifs d'aides qui concernent la filière forêt-bois. Pour répondre aux attentes des professionnels, l'Ademe développera un portail unique pour l'accès aux aides à la filière forêt-bois.

→ Dispositif pour accélérer la numérisation, augmenter la sécurité et réduire la pénibilité pour les entreprises de travaux forestier doté de 20 millions d'euros

Par ailleurs un dispositif dédié accompagnera les entreprises réalisant des travaux d'exploitation forestière afin d'accélérer le développement du numérique, le renforcement de la sécurité et la réduction de la pénibilité, la performance économique et environnementale. Un appel à projets doté de 20 millions d'euros sera lancé à cet effet en avril 2022.

S'APPUYER SUR L'INNOVATION POUR RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ ET LA DURABILITÉ DE NOTRE FILIÈRE

Pour gagner en souveraineté et en compétitivité, la filière forêt-bois doit s'inscrire dans cette dynamique d'innovation de rupture et soutenir le transfert de technologie. Pour cela, les Assises de la Forêt et du Bois lancent des nouveaux programmes d'accompagnement avec le soutien de France 2030.

→ Lancement d'un programme de recherche et développement pour caractériser la ressource feuillus et mieux valoriser les essences secondaires. Il sera financé à hauteur de 3 millions d'euros grâce à la Stratégie Ville Durable et Bâtiments Innovants du PIA4

La forêt française est majoritairement composée de feuillus (bouleau, charme, châtaignier, chêne...). Pourtant, ces essences sont actuellement sous-employées en France et l'enjeu est donc de faciliter leur adaptabilité aux chaînes de transformation et aux performances des produits finis visés.

Ce programme de recherche et développement identifiera de nouveaux débouchés pour les feuillus et les essences secondaires, notamment pour la construction, les aménagements intérieurs et l'emballage de produits de consommation courante.

→ Financement des essais sur le risque incendie dans la construction bois

Le bois est reconnu pour ses qualités intrinsèques pour la construction : performance environnementale et bas-carbone, confort et bien-être, bonne résistance et réaction au feu. Il est de plus en plus utilisé dans la construction en structure comme en aménagements intérieurs, extérieurs voire en isolation. Des études complémentaires seront menées pour approfondir les connaissances sur les qualités du bois en terme de résistance aux différents risques et notamment ceux liés aux incendies.

Grâce au fonds du PIA4, 3 millions d'euros sont alloués à des essais et programmes de recherche visant à compléter les connaissances sur la résistance du bois-construction au feu.

→ Soutien à la structuration de l'écosystème de la French Wood Tech

Dans la dynamique **FrenchAgriTech** mise à l'honneur lors du Salon de l'Agriculture, le Gouvernement finance, à hauteur de 60000euros et aux côtés des acteurs, la valorisation de ces jeunes entreprises et la formalisation d'une feuille de route permettant d'identifier les besoins de l'écosystème.

L'objectif est de permettre une meilleure visibilité pour ces entreprises innovantes et intégration aux dynamiques de l'écosystème forestier.





Renforcer la cohésion de la filière par le développement de la contractualisation

Dans un contexte où les marchés internationaux du commerce du bois, et en particulier le marché du bois français, sont confrontés à des tensions d'approvisionnement, et dans la perspective d'une montée importante de la demande de bois liée au développement de l'économie bas-carbone, la contractualisation des ventes de bois avec les transformateurs constitue le meilleur moyen de sécuriser l'approvisionnement des entreprises de l'aval, de réduire l'empreinte carbone des matériaux bois en maintenant leur transformation au plus près des zones de récolte et de fixer dans nos territoires la création de valeur ajoutée.

Aussi, il devient urgent pour les entreprises de la filière française de développer des partenariats et ainsi renforcer leur visibilité sur leurs approvisionnements et leurs débouchés.

Sur la base des conclusions de la mission CGAAER « Des partenariats pour l'économie bas-carbone », les mesures opérationnelles suivantes seront mises en œuvre :

- **Une mission expérimentale d'appui à la filière pour l'observation des marchés du bois** confiée à FranceAgriMer pour disposer d'un suivi objectif et réel des flux sur ce marché, en lien avec les acteurs et outils de la filière forêt-bois ;
- **Une mission expérimentale d'appui à la filière** confiée au médiateur des relations commerciales agricoles, pour identifier de bonnes solutions pratiques à la contractualisation ;
- **Une bonification des taux des aides publiques** France 2030.



De son côté, la forêt publique va augmenter en portant le taux de contractualisation des bois issus des forêts domaniales à 75% en 2025.

Le contrat État-ONF prévoit que l'État apporte son soutien à toute initiative commerciale de l'ONF permettant de maintenir et d'accroître la valeur ajoutée dans les territoires en vue d'y assurer le développement des filières et notamment des scieries, et la relocalisation de l'économie et des emplois, notamment par la contractualisation.

Aussi, pour atteindre cet objectif ambitieux, l'ONF, en 2022, recrutera 20 ETP dédiés à ces missions spécifiques qui viennent en déduction de son schéma d'emploi.

ACCORD DE FILIÈRE CHÊNE

Au service de notre souveraineté industrielle, l'accord de filière «chêne» du 19 février 2022, illustre la capacité des acteurs à jouer collectif pour répondre à l'impérieuse nécessité de sécuriser l'approvisionnement des scieries situées sur le territoire national.

Alors que la filière bois française dans son ensemble a tout intérêt à répondre aux attentes du marché pour améliorer et développer son offre de produits bois transformés et amplifier sa réponse, la tension sur les matières premières à l'international, renforce, à l'inverse, l'exportation de bois non transformés et menace l'approvisionnement des scieries.

Cette crise ne peut se régler durablement que par le développement significatif de la contractualisation, outil déterminant pour sécuriser l'approvisionnement. Elle permet de lier les maillons tout en permettant une juste répartition de la valeur sur l'ensemble de la chaîne. Toutefois, à très court terme, le fait de réserver des ventes de bois d'oeuvre de chêne à des acheteurs engagés à assurer la première transformation des bois au sein de l'Union européenne (via le Label UE) constitue la principale réponse concrète à même de répondre aux difficultés des unités de première transformation.

Cet accord prévoit des critères de bonification des aides visant à renforcer la structuration de la filière.



Faire évoluer la gouvernance pour pérenniser la dynamique des Assises de la Forêt et du Bois

Les Assises de la Forêt et du Bois ont été un exercice inédit ayant permis de dialoguer et de partager les enjeux et les objectifs avec l'ensemble des parties prenantes et les représentants de la société. Elles ont permis de créer les conditions d'un dialogue apaisé pour traiter des controverses en mettant en avant l'expertise scientifique pour éclairer les débats.

Pour faire vivre dans le temps cette dynamique collective, le Gouvernement a décidé de **faire évoluer les modes de gouvernance avec le renforcement et l'élargissement du Conseil supérieur de la Forêt et du Bois**, qui sera aussi le lieu d'un rendez-vous annuel, associant avec les participants des Assises, sous l'égide des quatre ministres. L'objectif est d'assurer ensemble le suivi des actions issues des Assises de la Forêt et du Bois, de la feuille route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, ainsi que de travailler à l'adaptation du programme national de la forêt et du bois prévu par la loi Climat et Résilience en bonne articulation avec la future stratégie française énergie climat dont l'élaboration vient d'être engagée.

Plus largement, les Assises de la Forêt et du Bois ont renforcé la volonté de sensibiliser et d'ouvrir davantage à l'ensemble de la société les enjeux de notre forêt autour de deux piliers :

→ Développer les interactions et les concertations citoyennes sur la forêt de leur territoire

Le Gouvernement soutient donc la **mise en place d'un réseau de référents « forêt-société » parmi les élus de communes forestières** pour faciliter le dialogue avec le grand public. Ces élus auront un rôle de sensibilisation, voire de médiation, avec en appui des outils méthodologiques, des fiches d'analyse sur les pratiques et un réseau de référents métiers parmi les acteurs de la filière dans leur territoire. Une attention particulière sera portée aux massifs forestiers péri-urbains, espaces privilégiés d'interaction entre populations citadines et nature. En application de son plan stratégique, l'ONF y développera un cadre de gouvernance adapté associant les élus des communes-sièges des forêts domaniales.

De plus, **un appel à manifestation d'intérêt sera lancé afin de créer des démarches de concertation à des échelles territoriales**. Cet AMI prévoit de soutenir entre 5 et 10 territoires dans la mise en place d'outils et d'espace de dialogue autour de sujets forestiers complexes (ex: adaptation de massifs forestiers en impasse face au changement climatique, augmentation des besoins d'approvisionnement de la filière du bois) et manifestant des tensions particulières avec la société.



→ Sensibiliser massivement dès le plus jeune âge aux enjeux de la forêt et ses bénéfices

La sensibilisation des jeunes générations aux enjeux de la forêt est essentielle et appelle à encourager et faciliter les projets scolaires autour des sujets et des métiers forestiers.

En ce sens, de nombreux projets bénéficient du soutien du Gouvernement, comme la plateforme [La Forêt et Nous](#), la convention Jeunes et Nature, le programme de Teragir de sensibilisation des jeunes à la gestion durable et à la multifonctionnalité de la forêt « La Forêt s'invite à l'école » ou encore l'action de la Fédération nationale des communes forestières « Dans 1000 communes, la forêt fait école ».

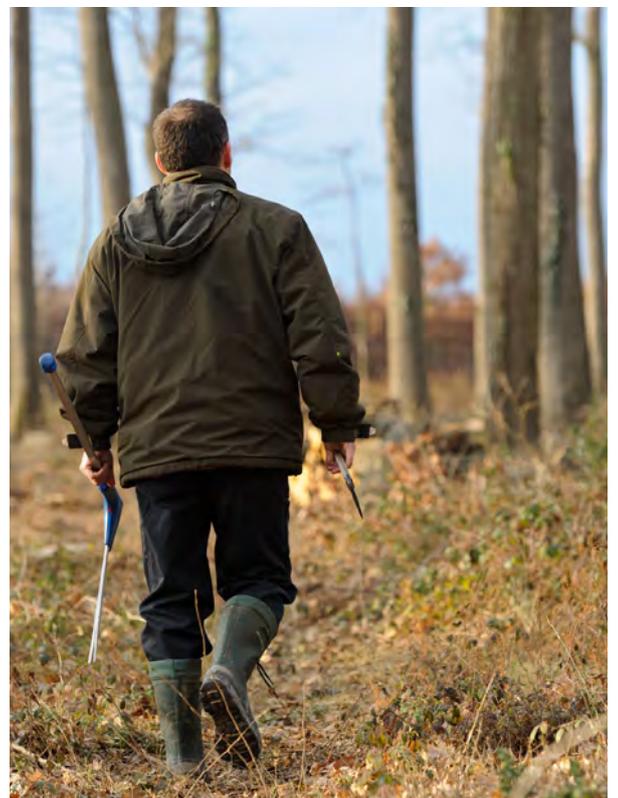
Toutes ces initiatives permettent de porter l'état de la connaissance sur la forêt et, avec l'appui des acteurs de la filière, de créer de nouvelles vocations pour les métiers de la Forêt et du Bois. En 2022, près de 400 000 personnes travaillent pour la filière bois-forêt en France avec chaque année des milliers de postes à pourvoir.

AMÉLIORER LE DIALOGUE ENTRE CHASSEURS ET FORESTIERS

Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique est central pour répondre aux défis du renouvellement forestier face au changement climatique et de la préservation de la biodiversité des écosystèmes forestiers.

Un **comité technique national de l'équilibre forêt gibier sera donc installé**. Il doit permettre de partager les remontées d'information des territoires. Il appuiera la mise en œuvre d'actions concrètes, sous la coordination des préfets, dans les territoires où les populations de gibier resteront trop importantes et dont la responsabilité des grands animaux dans le déséquilibre forêt-gibier est démontrée. Une instruction technique adressée aux préfets viendra outiller cette ambition.

Le comité appuiera ses travaux sur un baromètre national de l'équilibre forêt-gibier, qui sera constitué avant la fin de l'année 2022, et sur le programme d'actions des comités paritaires régionaux élaboré après évaluation des dégâts de gibier sur la base d'un partage des données.



Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse d'Emmanuelle Wargon

Tél : 01 40 81 81 23

presse.wargon@ecologie.gouv.fr

Service de presse d'Agnès Pannier-Runacher

Tél : 01 53 18 44 38

presse@industrie.gouv.fr

Service de presse de Bérangère Abba

Tél : 07 61 25 89 87

presse.abba@ecologie.gouv.fr